

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2009

MESURES URGENTES DE JUSTICE SOCIALE - (n° 1621)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Daniel Paul

ARTICLE 6

À l'alinéa 1, substituer à la référence :

« II »,

la référence :

« III ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.